



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. générale
9 septembre 2024
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-dix-neuvième session
Point 35 de l'ordre du jour provisoire**
La situation en Afghanistan

Conseil de sécurité
Soixante-dix-neuvième année

La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 68/11 de l'Assemblée générale et de la résolution 2727 (2024) du Conseil de sécurité, dans lesquelles le Secrétaire général a été prié de présenter tous les trois mois un rapport sur la situation en Afghanistan et sur l'exécution du mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA), y compris au niveau infranational.

2. On y trouvera des informations sur les activités menées par les organismes des Nations Unies en Afghanistan sur le plan politique ainsi que dans les domaines de l'action humanitaire et des droits humains depuis la publication du précédent rapport, daté du 13 juin 2024 (A/78/914-S/2024/469).

II. Faits marquants

3. Sur fond de tensions internes, le chef des Taliban, Haibatullah Akhundzada, a multiplié les messages sur l'importance de la cohésion et de l'obéissance de la part de la population. Les autorités de facto ont poursuivi leurs efforts pour combler le fossé entre les autorités et les différentes composantes de la société, notamment les groupes ethniques minoritaires et les anciens fonctionnaires. Les attaques et les activités de propagande de l'État islamique d'Iraq et du Levant-Khorassan (EIIL-K) se sont poursuivies, de même que quelques attaques de faible intensité menées par l'opposition armée. Les autorités de facto ont imposé une réduction des salaires pour certaines catégories de femmes fonctionnaires et annoncé l'adoption d'une nouvelle loi sur la promotion de la vertu et la prévention du vice, qui a restreint encore davantage les droits des femmes. On estime que 23,7 millions de personnes auront

* Nouveau tirage pour raisons techniques (2 octobre 2024).

** A/79/150.



besoin d'une aide humanitaire en 2024. Au 30 août, le Plan de réponse aux besoins humanitaires de l'Afghanistan pour 2024 n'avait reçu que 24,9 % des 3,06 milliards de dollars nécessaires. Au 12 août, le Cadre stratégique des Nations Unies pour l'Afghanistan (2023-2025) n'avait reçu que 33,3 % des 2,9 milliards de dollars nécessaires pour répondre aux besoins fondamentaux de la population afghane pour 2024.

A. Évolution de la situation politique

4. Le 15 août, les autorités de facto ont entamé leur quatrième année au pouvoir. Pour marquer cet anniversaire, elles ont organisé un événement de grande envergure le 14 août dans la base aérienne de Bagram (province de Parwan), auquel ont participé de hauts fonctionnaires de facto et des représentants diplomatiques basés à Kaboul. Dans un message audio diffusé à cette occasion, le chef des Taliban a appelé à l'obéissance à la charia et aux dirigeants du groupe. D'autres événements ont été organisés dans tout le pays pour célébrer cet anniversaire. Comme les années précédentes, les autorités de facto ont tenu des sessions durant lesquelles elles ont rendu compte de leurs réalisations de l'année écoulée. Dans son discours liminaire du 31 juillet, le bureau du Premier ministre de facto, Mohammad Hassan Akhund, a insisté sur la responsabilité partagée des autorités de facto, de la nation et des médias s'agissant du développement et de la prospérité du pays, en mettant l'accent sur l'importance d'avancer sur la voie de l'autosuffisance.

5. Au cours de la période considérée, le chef des Taliban a intensifié son message d'unité, alors que des rapports font état de tensions au sein du groupe. Le 15 mai, le chef des Taliban se serait rendu à l'improviste à Kaboul, quittant Kandahar pour la première fois depuis septembre 2023, pour assister à une réunion des gouverneurs de facto des 34 provinces. À cette occasion, il aurait qualifié l'unité de principale condition préalable à la stabilité politique, appelé les responsables de facto à donner la priorité à l'application de la charia et exhorté la population à collaborer avec les érudits religieux. Le 17 juin, avant les prières de l'Eïd al-Adha, le chef Taliban a lancé un appel public à éviter la discorde et à rester unis, déclarant : « Si, un jour, tous décident de me destituer par consensus, je m'en féliciterai, mais je ne me félicite pas de cette dissension ».

6. Les dirigeants des autorités de facto ont poursuivi leur dialogue avec les groupes ethniques minoritaires, les érudits religieux, les universitaires et les anciens fonctionnaires. Du 26 au 30 mai, le Vice-Premier Ministre de facto chargé des affaires administratives, Abdul Salam Hanafi, s'est rendu dans les provinces septentrionales de Badakhchan, Baghlan, Balkh, Konduz, Takhar et Jozjan pour rencontrer des fonctionnaires locaux de facto, des oulémas et des anciens de la communauté, et aurait discuté des besoins sociaux et économiques et en matière de sécurité des communautés locales. Le 16 juillet, le Ministre de facto des affaires étrangères, Mawlawi Amir Khan Muttaqi, a rencontré à Kaboul plusieurs anciens gouverneurs de l'époque de la République restés en Afghanistan.

7. La quatrième conférence de Vienne a eu lieu du 24 au 26 juin. Quelque 70 figures de l'opposition basées en dehors de l'Afghanistan y ont participé. Après la conférence, différents dirigeants et groupes ont fait des déclarations distinctes.

8. Les autorités de facto ont continué de nommer ou réaffecter des partisans des Taliban (tous de sexe masculin) à des postes de direction. Au niveau national, cela concernait 2 Ministres de facto, 7 Vice-Ministres de facto, 1 Porte-parole national adjoint de facto, le Gouverneur de facto et le Premier Vice-Gouverneur de facto de la banque centrale et 12 directeurs nationaux au sein des ministères de facto. Le nouveau Gouverneur de facto de la banque centrale, Noor Ahmad Agha, est inscrit sur la liste

relative aux sanctions imposées par la résolution 1988 (2011) du Conseil de sécurité. À l'échelle infranationale, ont été nommés : 4 gouverneurs de facto de province, 4 gouverneurs adjoints de facto de province, 2 maires de facto de capitales provinciales, au moins 26 directeurs infranationaux et au moins 24 gouverneurs de district. Dans le secteur de la sécurité, les nominations concernaient 5 nouveaux chefs de police de province, 1 chef de police adjoint de province, 5 nouveaux chefs provinciaux de la Direction générale de facto du renseignement, 1 chef de police adjoint dans une capitale provinciale et 2 chefs de police de district ; il y a également eu 4 réaffectations de commandeurs de corps.

9. Le 3 juillet, environ 70 personnes ont manifesté devant un bâtiment de l'ONU à Kaboul pour protester contre le non-paiement des pensions des retraités de l'armée et de la fonction publique de l'ancienne République. Elles voulaient que l'ONU leur vienne en aide et plaide leur cause auprès des autorités de facto afin d'obtenir le versement de leurs pensions, compte tenu de leur situation économique désastreuse. Selon les manifestants, leurs demandes répétées de rencontres avec le Ministère de facto des finances ont été rejetées.

10. Dans une lettre datée du 29 juin, la direction de toutes les madrassas (écoles coraniques) du Ministère de facto de l'éducation a demandé à toutes les « madrassas djihadistes » de cesser les nouvelles inscriptions jusqu'à nouvel ordre, sans fournir d'explication. Ces madrassas accueilleraient jusqu'à 1 000 élèves au total. Elles sont considérées par les autorités de facto comme des centres d'enseignement islamique d'élite et les dirigeants de facto y font souvent des discours. Du 16 mai au 8 août, 9 madrassas gérées par les autorités de facto, dont 3 pour les femmes, ont été inaugurées dans 8 provinces et les madrassas gérées par les autorités de facto ont décerné un diplôme d'érudit religieux à 366 hommes et 413 femmes. Des renseignements précis sur le nombre de filles de plus de 12 ans qui étudient dans ces madrassas, ou sur les programmes proposés, restent indisponibles en raison de la décentralisation et de l'absence de normalisation de ces institutions et de la réticence des autorités de facto à communiquer des informations.

11. Les autorités de facto ont pris d'autres mesures pour traiter les questions de gouvernance et d'administration au niveau local. Au cours de la période considérée, les autorités de facto ont organisé deux réunions dans les provinces de Paktiya et de Bamiyan, au cours desquelles elles ont présenté aux parties prenantes locales les progrès réalisés en matière de développement urbain, de services publics et de gouvernance, et demandé à la population locale de coopérer avec les autorités de facto et de soutenir leurs efforts. Les autorités de facto ont également créé deux nouveaux districts, le but déclaré étant d'améliorer la gouvernance. Le 13 juin, sur la base d'un décret antérieur du chef des Taliban, le Gouverneur de facto de la province du Nourestan a officiellement annoncé que la vallée de Kantiva, dans le district du Parun occidental, deviendrait le district de Kantiva et a présenté le Gouverneur du nouveau district. Le 25 juin, le chef des Taliban a publié un avis officiel indiquant qu'il avait approuvé la création du district de Farashghan dans la province du Laghman.

12. Le 2 juin, 60 jeunes avocates de la défense ont été diplômées d'un cours de développement des capacités, tenu en ligne sur une durée de six mois, proposé par une organisation locale. Les avocates de la défense sont engagées pour aider les avocats de la défense de sexe masculin à préparer leurs dossiers. Le 17 juin, l'International Bar Association a admis en son sein l'Ordre indépendant des avocats d'Afghanistan en exil. Au 26 juin, le Ministère de facto de la justice avait délivré des licences à 1 982 avocats de la défense de sexe masculin, dont 1 437 renouvellements et 545 nouvelles licences. Le 27 juin, la direction de facto des départements de la justice a été remaniée dans 23 provinces. Le 3 juillet, la Cour suprême de facto a

procédé à des changements de personnel, dont la nomination de 59 nouveaux membres du personnel judiciaire dans 13 provinces.

13. Du 16 mai au 8 août, les bureaux locaux de la MANUA ont facilité 133 activités de sensibilisation associant un large éventail d'acteurs. Différents participants ont souligné, entre autres, la nécessité d'offrir une éducation tant aux hommes qu'aux femmes, notamment en sciences modernes, de faire en sorte que les médias aient accès à l'information, d'améliorer les infrastructures dans les domaines de la santé, de l'entreprise et de l'agriculture, et de respecter les droits humains. Du 15 mai au 8 août, 14 conflits locaux auraient été résolus grâce à la médiation des anciens, des érudits religieux et des autorités de facto des communautés locales, notamment des différends liés à des questions familiales et communautaires, ainsi qu'aux droits fonciers et aux droits d'usage de l'eau. D'après des sources locales, toutes les parties concernées étaient satisfaites de la façon dont le processus de médiation s'était déroulé.

14. Du 30 juin au 1^{er} juillet, la troisième réunion des envoyés spéciaux pour l'Afghanistan s'est tenue à Doha, sous la présidence de la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix. Cette réunion, à laquelle ont participé des représentants des autorités de facto, était centrée sur des questions d'intérêt mutuel et avait pour but d'entamer un processus plus structuré et coordonné pour relever un large éventail de défis auxquels fait face le peuple afghan. Le 2 juillet, la Secrétaire générale adjointe a également présidé une réunion des envoyés spéciaux avec des membres de la société civile afghane, notamment des défenseurs et défenseuses des droits humains et des droits des femmes. La Représentante spéciale du Secrétaire général pour l'Afghanistan et Chef de la MANUA a également participé à ces réunions.

B. Sécurité

15. Entre le 14 mai et le 31 juillet, l'ONU a dénombré 2 127 atteintes à la sécurité, soit une augmentation de 53 % par rapport à la même période en 2023. Il y a eu 35 incidents liés à des conflits fonciers, un chiffre en hausse par rapport aux 28 incidents signalés au cours de la même période en 2023. Les conflits fonciers ont été plus nombreux dans les régions du sud (19) et du sud-est (7). Les affrontements armés sont passés de 37 au cours de la même période en 2023 à 80, et le nombre d'explosions d'engins explosifs improvisés a augmenté, passant de 7 à 13.

16. Entre le 14 mai et le 31 juillet, l'opposition armée n'a pas menacé de manière notable le contrôle territorial des Taliban. Le nombre total confirmé d'attaques perpétrées par les deux groupes d'opposition, le Front pour la liberté de l'Afghanistan et le Front national de résistance, est de 73. Ces groupes ont mené respectivement 21 et 52 attaques. Les responsables de 19 autres attaques n'ont pas été identifiés. Des attaques ont eu lieu dans les régions suivantes : 58 dans la région centrale, dont 46 dans la province de Kaboul, 15 dans l'ouest, 11 dans le nord-est, 4 dans l'est, 2 dans le nord et 2 dans le sud. Le Front pour la liberté de l'Afghanistan et le Front national de résistance ont utilisé des tactiques de harcèlement contre les forces de sécurité de facto, attaqué leurs postes et leurs véhicules, tendu des embuscades et commis des assassinats ciblés.

17. Entre le 16 mai et le 31 juillet, l'EIL-K a revendiqué quatre attentats. Le 17 mai, dans le marché central de Bamiyan, des hommes armés ont ouvert le feu sur deux véhicules transportant un groupe de touristes, tuant deux Afghans et trois Espagnols, et blessant six autres personnes, à savoir deux Afghans et quatre étrangers originaires d'Australie, d'Espagne, de Lituanie et de Norvège. Les autorités de facto ont déclaré avoir procédé à sept arrestations en rapport avec cette attaque, mais n'ont

fourni aucune autre information. Le 20 mai, une attaque à l'engin explosif improvisé contre un véhicule des forces de facto à Kandahar a tué un civil et en a blessé trois autres. Le nombre de victimes parmi les forces de sécurité de facto reste inconnu. Le 31 juillet, l'EIIL-K a revendiqué une attaque à l'arme de petit calibre contre un bus transportant des membres des forces de sécurité de facto, qui a fait plusieurs victimes dans la ville de Kaboul. Les autorités de facto ont déclaré qu'un des assaillants avait été arrêté et que trois autres avaient pris la fuite. En outre, les autorités de facto ont déclaré avoir arrêté au moins 30 membres présumés de l'EIIL-K. Le 7 juillet, les forces de sécurité de facto ont mené une opération dans la province de Nangarhar visant un ancien commandant de l'EIIL-K.

18. L'EIIL-K a poursuivi sa campagne de propagande contre les Taliban et la communauté internationale. Le 26 mai, l'EIIL-K a publié une vidéo dans laquelle il menaçait tous les étrangers et les entités des Nations Unies en Afghanistan et tournait en dérision les affirmations des Taliban selon lesquelles ils parvenaient à maintenir la sécurité dans le pays. Le 3 juin, la Fondation Al-Azaim, un média contrôlé par l'EIIL-K, a publié une vidéo critiquant les Taliban pour avoir engagé un dialogue avec la communauté internationale et les condamnant notamment pour avoir accepté le soutien financier de cette dernière. La vidéo contenait des références aux logos de plusieurs organisations non gouvernementales (ONG) confessionnelles et d'entités des Nations Unies, condamnait la relation des Taliban avec l'ONU et décrivait toutes les ONG étrangères et afghanes travaillant avec les Taliban comme des cibles légitimes. La vidéo reprenait les affirmations faites dans le numéro du 17 mai du magazine Khorasan Ghag, également contrôlé par l'EIIL-K, qui faisait référence aux mêmes ONG et entités des Nations Unies. Le 7 juin, As-Sahab, un média contrôlé par Al-Qaida, a publié une brochure en arabe appelant les musulmans du monde entier à émigrer en Afghanistan. Il y a invité les musulmans à se rendre en Afghanistan et à soutenir le régime des Taliban en usant de leurs compétences et de leurs investissements.

19. Au cours de la période considérée, au moins quatre commandants et combattants du Tehrik-e Taliban Pakistan (TTP) auraient été tués dans les provinces de Kounar, Paktika, Khost et Kaboul par des éléments non identifiés, et un affrontement entre deux groupes du TTP a été constaté dans la province de Khost. Des affrontements armés, y compris des tirs d'obus à l'aveugle, entre les forces de sécurité de facto et les forces de sécurité pakistanaises ont eu lieu à au moins 13 reprises le long de la frontière, dans six districts des provinces de Kounar, Paktiya et Khost.

20. Entre le 14 mai et le 31 juillet, l'ONU a recensé 24 atteintes à la sûreté et à la sécurité touchant directement son personnel, dont 1 vol, 10 cas de harcèlement, de restriction des déplacements ou d'intimidation, et 2 arrestations. Ce chiffre a diminué de 7 par rapport à la période considérée dans le précédent rapport. Cinq autres incidents de sécurité, dont des incendies, des inondations et des accidents de la route, ont touché des bâtiments, des bureaux et des biens de l'Organisation.

C. Coopération régionale

21. Le 8 juin, les représentants spéciaux pour l'Afghanistan de la Chine, de la Fédération de Russie, du Pakistan et de la République islamique d'Iran se sont réunis à Téhéran, où ils auraient exprimé leur soutien aux réunions de Doha organisées sous les auspices de l'ONU et demandé que les pays de la région y jouent un rôle de premier plan. La réunion du Conseil des chefs d'État de l'Organisation de Shanghai pour la coopération tenue à Astana le 4 juillet s'est achevée par la publication d'une déclaration dans laquelle le Conseil a réaffirmé que la mise en place d'un gouvernement inclusif associant de multiples représentants de tous les groupes

ethniques et politiques de la société afghane reste le seul moyen de parvenir à une paix et à une stabilité durables en Afghanistan.

22. De hauts fonctionnaires de facto ont continué à se rendre à l'étranger pour participer à des réunions bilatérales et aux fins de la coopération régionale. Du 8 au 11 juin, le Ministre de facto du hajj et des affaires religieuses a participé à la Conférence des Ministres du hajj et des dotations des pays islamiques à La Mecque, en Arabie saoudite. Les 8 et 9 juin, le Ministre de facto de l'enseignement supérieur a participé au forum intitulé « Façonner l'avenir », à Kazan (Fédération de Russie).

23. Le 22 mai, une délégation comprenant le Vice-Premier Ministre de facto chargé des affaires économiques et le Ministre de facto des affaires étrangères a participé à la cérémonie funéraire de l'ancien Président de la République islamique d'Iran, Ebrahim Raisi, et a rencontré le Président par intérim, Mohammad Mokhber. Le 27 mai, le Ministre de facto du travail et des affaires sociales a rencontré son homologue qatarien à Doha, avec qui il aurait discuté de la migration des travailleurs et d'autres questions. Le 4 juin, le Ministre de facto de l'intérieur et le Chef de facto de la Direction générale du renseignement ont rencontré le Président des Émirats arabes unis, le cheikh Mohamed bin Zayed Al Nahyan, à Abou Dhabi, pour discuter, selon certaines informations, des relations bilatérales et de la coopération économique. Le 23 juillet, le Ministre de facto de la santé publique a rencontré le Ministre d'État à la coopération internationale du Qatar à Doha, avec qui il aurait discuté des relations bilatérales, en particulier dans le secteur de la santé. Le 30 juillet, le Vice-Premier Ministre de facto chargé des affaires politiques a assisté à la cérémonie d'investiture du Président iranien nouvellement élu, Masoud Pezeshkian, à Téhéran.

24. Des représentants régionaux se sont également rendus en Afghanistan pour dialoguer avec les autorités de facto. Les 23 et 24 mai, une délégation conduite par le Ministre d'État au Ministère des affaires étrangères du Qatar s'est rendue à Kaboul, où elle a rencontré les trois Vice-Premiers Ministres de facto ainsi que le Ministre de facto des affaires étrangères et le Ministre de facto de l'intérieur. Le 26 juillet, le Vice-Ministre chinois de la culture et du tourisme a rencontré le Vice-Premier Ministre de facto chargé des affaires administratives à Kaboul, avec qui il a discuté de la promotion de la coopération bilatérale.

25. L'économie, le commerce et le transit sont restés des sujets de premier plan lors des dialogues régionaux. Du 5 au 8 juin, le Ministre de facto du travail et des affaires sociales a participé au Forum économique international de Saint-Pétersbourg, où il a rencontré le Ministre du travail et de la sécurité sociale de la Fédération de Russie. Du 3 au 5 juillet, le Ministre de facto de l'économie a participé au Forum de coopération internationale trans-Himalaya au Xizang (Chine) à Nyingchi (Chine). Également du 3 au 5 juillet, le Ministre de facto du commerce et de l'industrie s'est rendu en Ouzbékistan pour rencontrer des représentants du gouvernement et discuter de questions liées au commerce, à l'investissement et aux relations économiques, ainsi que pour participer à une exposition du secteur privé et à une conférence d'affaires. Du 18 au 20 juillet, une délégation de haut niveau comprenant le Ministre de facto des transports et de l'aviation civile et le Ministre de facto du commerce et de l'industrie a participé au forum sur le Couloir international de transport Nord-Sud, à Aktau (Kazakhstan). Du 29 juin au 1^{er} juillet, une délégation d'investisseurs ouzbeks s'est rendue en Afghanistan, où elle a rencontré le Vice-Premier Ministre de facto des affaires administratives afin de discuter des possibilités d'investissement dans le pays. Des hommes d'affaires afghans, accompagnés d'une délégation de l'autorité de facto, ont participé à la vingt-huitième foire d'import-export de Kunming (Chine), qui s'est tenue du 23 au 28 juillet.

26. La MANUA a continué de promouvoir la coopération régionale avec les autorités de facto et les pays de la région et organisé des réunions régulières avec les missions diplomatiques présentes à Kaboul. Elle a participé activement à des rencontres bilatérales et multilatérales en personne avec des représentants diplomatiques basés à Kaboul, ainsi qu'à des réunions en ligne avec d'autres représentants diplomatiques hors du pays, en prévision de la troisième réunion des envoyés spéciaux pour l'Afghanistan à Doha.

III. Droits humains

27. Des incidents impliquant des engins non explosés ont fait des victimes civiles, dont une majorité d'enfants. Au total, 39 civils ont été tués (7 hommes, 2 femmes, 26 garçons et 4 filles) et 63 ont été blessés (14 hommes, 4 femmes, 37 garçons et 8 filles). Le 6 juin, dans la province de Kapissa, un garçon de 9 ans a été tué et trois autres enfants de la même famille ont été blessés par un engin non explosé avec lequel ils étaient en train de jouer.

28. Le 17 mai, dans les provinces de Paktiya et de Khost, des affrontements armés transfrontaliers entre les forces de sécurité de facto et les forces de sécurité pakistanaises ont fait des victimes civiles (8 morts, 15 blessés). Le 29 mai, dans le district de Gorboz (province de Khost), des affrontements armés entre les forces de sécurité de facto et les forces de sécurité pakistanaises ont entraîné la mort d'une jeune fille et en ont blessé trois autres. L'ambassade du Pakistan en Afghanistan a informé la MANUA qu'elle n'avait pas enregistré d'échanges de tirs entre les forces de sécurité pakistanaises et les forces de sécurité de facto qui auraient fait des victimes civiles le 17 mai ou le 29 mai. Le 1^{er} juillet, dans la province de Kounar, des tirs de mortier effectués depuis la zone frontalière ont causé la mort d'une femme et blessé un homme et un garçon.

29. Les autorités de facto ont imposé des restrictions localisées à l'occasion du jour saint de l'Achoura, demandant notamment à la population de ne pas organiser de grands rassemblements publics et d'éviter certains sanctuaires. Le 19 juillet, à Sar-e Pol, un individu circulant à moto a lancé une grenade à main sur les personnes qui célébraient l'Achoura, blessant huit civils (cinq hommes et trois garçons). Cette attaque n'a pas été revendiquée. Des commémorations de l'Achoura ont eu lieu sans incident ailleurs dans le pays.

30. Des violations des droits humains d'anciens fonctionnaires et d'anciens membres des forces de défense et de sécurité nationales afghanes ont continué d'être signalées, en violation de l'amnistie générale annoncée par les autorités de facto. La MANUA a recensé au moins quatre exécutions extrajudiciaires, neuf arrestations et détentions arbitraires et six cas de torture et de mauvais traitements visant ces personnes. Elle a également recensé une exécution extrajudiciaire et sept arrestations et détentions arbitraires d'individus accusés d'être affiliés au Front national de résistance.

31. Les autorités de facto ont appliqué des châtiments corporels en public, y compris à de nombreuses personnes à la fois dans certains cas. Par exemple, le 4 juin, au stade de la ville de Sar-e Pol, 63 personnes (15 femmes et 48 hommes) ont été fouettées publiquement. Ces personnes avaient été condamnées pour diverses infractions, dont des faits de vol à main armée, de relations extraconjugales, de fugue et de pédérastie.

32. Dans une lettre datée du 2 juin, la Direction générale de facto des affaires administratives a annoncé une réduction considérable du salaire des femmes fonctionnaires engagées par l'ancienne administration de la République, l'abaissant à 5 000 afghanis (environ 70 dollars) par mois. Le 7 juillet, le Ministère de facto des

finances a publié une lettre précisant que l'ordonnance s'appliquait aux femmes fonctionnaires « qui ne se rendent pas quotidiennement au travail ou n'exécutent pas leurs tâches conformément à leur description de poste » et ne s'appliquait pas aux femmes qui se présentaient au travail et remplissaient dûment leurs tâches. Fin juillet, un haut fonctionnaire de facto a informé la MANUA que la réduction des salaires avait touché au moins 5 000 femmes fonctionnaires qui avaient reçu l'ordre de rester chez elles. Depuis août 2021, les autorités de facto ont ordonné aux femmes fonctionnaires de rester chez elles, avec quelques exceptions pour les femmes travaillant dans les secteurs de la santé, de l'éducation et de la sécurité.

33. Le 22 juillet, le Ministère de facto du travail et des affaires sociales a informé l'Organisation internationale du Travail que les femmes ne seraient pas autorisées à participer à la Conférence nationale du travail qui se tiendrait à Kaboul les 23 et 24 juillet. En signe de protestation, les représentants de l'ONU en Afghanistan, qui avaient précédemment confirmé leur participation, n'ont pas assisté à la conférence. Les 23 et 24 juillet, lors de réunions avec les Vice-Premiers Ministres de facto chargés des affaires politiques et des affaires administratives, la Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef de la MANUA a protesté contre la décision d'exclure les femmes et, le 24 juillet, a envoyé une lettre de protestation au Ministre de facto des affaires étrangères.

34. Le 21 août, les autorités de facto ont publié au Journal officiel une loi sur la promotion de la vertu et la prévention du vice. Les 35 articles de cette loi codifient un certain nombre de restrictions déjà en place qui avaient été promulguées par décret et imposent des restrictions supplémentaires tant aux hommes qu'aux femmes. Les femmes doivent porter des vêtements qui couvrent entièrement leur corps, y compris leur visage, il leur est interdit d'utiliser les transports publics à moins d'être accompagnées d'un parent de sexe masculin et il leur est interdit de parler fort en public. Le Ministère de facto de la promotion de la vertu et de la prévention du vice a été désigné comme autorité exécutive chargée de faire appliquer cette loi. Le texte établit les compétences et qualifications que doivent posséder les « inspecteurs » chargés de faire appliquer la loi et décrit les sanctions discrétionnaires qui peuvent être administrées.

35. Les autorités de facto ont continué d'imposer des restrictions au fonctionnement des médias indépendants. Le 7 juin, le Ministère de facto de la justice a annoncé la suspension de la chaîne de télévision Tamadon en raison de son affiliation à un parti politique et de l'emplacement de ses locaux, qui se trouvent sur un terrain qui appartiendrait aux autorités de facto. À la mi-août, la chaîne continuait d'opérer. Le 8 juillet, dans la province de Laghman, les autorités de facto ont suspendu les activités de la station de radio privée Kawoon Ghag.

36. Le 9 juillet, la MANUA et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ont publié un rapport sur les politiques des autorités de facto en matière de contrôle des mœurs. Il est indiqué dans le rapport que ces politiques, principalement conçues et appliquées par le Ministère de facto de la promotion de la vertu et de la prévention du vice, nuisent à l'exercice des droits humains dans divers aspects de la vie, en particulier dans le cas des femmes. Les autorités de facto ont répondu que l'approche du rapport consistant à « évaluer l'Afghanistan avec un regard occidental » était inappropriée et ont affirmé que les critiques faites dans le rapport étaient « sans fondement ».

37. Le 10 juillet, l'Office de facto de l'administration pénitentiaire a publié de nouvelles instructions à l'intention des prisons du pays, qui visaient à garantir le respect des droits des détenus, rappelant à tous les directeurs de facto de prisons leur devoir de veiller à ce que leurs subordonnés respectent l'interdiction de la torture et

des mauvais traitements. Au 20 juin, l'administration pénitentiaire de facto faisait état de 20 000 personnes détenues, dont 1 500 femmes et 60 ressortissants étrangers.

38. Les organismes des Nations Unies en Afghanistan ont continué de rassembler des données normalisées recueillies périodiquement dans tout le pays sur les effets des politiques d'égalité des genres des autorités de facto sur les femmes et les hommes, notamment par l'intermédiaire des consultations trimestrielles menées par l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), l'Organisation internationale pour les migrations et la MANUA. Ces informations indiquent une tendance à la détérioration de la perception qu'ont les femmes de leur propre sécurité lorsqu'elles quittent leur domicile et montrent que les communautés acceptent de moins en moins que les femmes travaillent en dehors du foyer. Les femmes continuent de signaler qu'on leur refuse l'accès aux espaces publics tels que les mosquées, les parcs et les centres de services sociaux et de santé. Elles déclarent également que ces problèmes ont des répercussions très négatives sur leur santé mentale.

39. Le 10 juin, ONU-Femmes a publié son profil de l'Afghanistan en matière d'égalité des genres pour 2024¹, qui donne une vue d'ensemble de la question, en particulier du point de vue des femmes et des filles. Ce document contient une analyse des anciens cadres juridiques et institutionnels en place entre 1978 et 2021 et des décrets, politiques et pratiques actuels en matière de genre sous le régime des autorités de facto, ainsi qu'une analyse détaillée des questions de genre et des données statistiques.

IV. Développement économique, coordination des donateurs et efficacité de l'aide

40. La déflation s'est poursuivie dans le pays, reflétant la stagnation de l'activité économique et la faiblesse de la demande, mais à un rythme plus lent qu'auparavant. Selon la Banque mondiale, l'inflation affichée et l'inflation de base d'une année sur l'autre atteindront -5,9 % en juin 2024. Le déficit du commerce des marchandises s'est creusé pour atteindre 3,9 milliards de dollars au cours des six premiers mois de 2024, soit une augmentation de 34 % par rapport à la même période en 2023. Les exportations ont diminué de 14 % pour atteindre 700 millions de dollars, principalement en raison d'une réduction de 76 % des exportations de charbon vers le Pakistan. Les importations ont augmenté pour atteindre 4,6 milliards de dollars au cours des six premiers mois de 2024, soit une hausse de 23 % par rapport à la même période en 2023. Le 10 juin, le bureau du porte-parole de facto a signalé que l'Afghanistan entretenait des relations commerciales avec 80 pays. L'afghani est resté stable durant les sept premiers mois de 2024 : malgré de légères dépréciations par rapport au dollar des États-Unis et à certaines monnaies régionales, en juillet 2024, il restait 21,3 % plus fort qu'en août 2021 par rapport au dollar des États-Unis.

41. Les recettes de l'État pour les quatre premiers mois de l'exercice en cours, qui a débuté en mars 2024, ont atteint environ 1 milliard de dollars (69,7 milliards d'afghanis), soit une croissance de 11 % en glissement annuel, dépassant l'objectif de 3 %. Cela est principalement dû à une augmentation de 30 % en glissement annuel des recettes. À l'inverse, les recettes douanières ont connu une baisse de 2 % en glissement annuel en raison de la réduction des taxes sur les exportations de charbon et des droits de douane sur certaines marchandises. Les recettes intérieures ont connu une forte augmentation, atteignant 204 millions de dollars (14,4 milliards d'afghanis)

¹ Disponible à l'adresse suivante (en anglais uniquement) : <https://www.unwomen.org/en/digital-library/publications/2024/06/gender-country-profile-afghanistan>.

au cours des deux premiers mois de l'exercice, soit une hausse de 22 % par rapport à la même période en 2023, mais la collecte serait en retard de 13 % par rapport à l'objectif fixé. Les autorités de facto n'ont pas fait d'annonce détaillée sur les allocations budgétaires depuis qu'elles ont annoncé l'approbation du budget de l'exercice en cours le 21 mai. Le 6 août, le Vice-Premier Ministre de facto chargé des affaires administratives a annoncé de nouvelles réductions d'impôts pour les stations-service et pour certains hôtels et restaurants.

42. Le 6 juin, les autorités de facto ont mis en place un fonds de soutien au secteur privé, destiné à financer des initiatives. Le 1^{er} juillet, lors de la troisième réunion des envoyés spéciaux à Doha, le Ministère de facto du commerce et de l'industrie a présenté des mesures visant à soutenir les investissements et la production dans le pays, notamment une réduction des droits de douane protectionnistes et des droits de douane sur les matières premières destinées à l'industrie locale, des exonérations fiscales ou des réductions d'impôts, des mesures primes pour les entreprises reprenant leurs activités dans le pays, la priorisation de l'approvisionnement local et la facilitation des foires-expositions du secteur privé afin d'élargir les marchés, y compris au niveau régional. D'après des informations publiées dans la presse le 27 mai, le Ministère de facto des mines et du pétrole a également confirmé que huit contrats miniers, dont deux à grande échelle, avaient été signés avec des entreprises nationales depuis le début de l'exercice.

43. Dans le cadre de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, les autorités de facto ont renforcé la réglementation sur les bureaux de change, qui continuent de traiter la plupart des transactions financières compte tenu des difficultés actuelles liées aux transferts internationaux. Le 8 juin, la banque centrale de facto a annoncé l'interdiction officielle des bureaux de change non agréés et des cambistes itinérants. Le 11 juillet, le Ministère de facto de la justice a annoncé l'adoption d'une nouvelle loi, approuvée le 30 juin, portant sur les bureaux de change et les services monétaires, qui a pour but de réglementer les opérations de change et de normaliser les services et rend obligatoire l'obtention d'une licence. Selon certaines informations, les autorités de facto mènent régulièrement des inspections dans les bureaux de change et suspendent les activités de ceux qui n'ont pas de licence valide. Le 7 août, la banque centrale de facto a également publié une déclaration sur les médias sociaux annonçant un nouvel assouplissement des limites de retrait sur les comptes des particuliers et des entreprises.

44. La MANUA a poursuivi son dialogue avec les États Membres et le Groupe de coordination pour l'Afghanistan, notamment dans le cadre de la réunion des hauts fonctionnaires sur l'Afghanistan tenue à Bruxelles du 11 au 13 juin, qui était consacrée aux questions politiques et humanitaires. Les débats ont porté sur la fourniture de l'aide humanitaire et du soutien aux besoins humains fondamentaux conformément aux principes établis dans un contexte opérationnel en constante évolution. Le Groupe a poursuivi ses consultations sur les moyens d'entamer un dialogue ciblé avec les autorités de facto dans le respect des principes établis. Au 12 août, le Cadre stratégique des Nations Unies pour l'Afghanistan (2023-2025) n'avait reçu que 33,3 % (966 millions de dollars) des 2,9 milliards de dollars nécessaires pour répondre aux besoins fondamentaux de la population afghane pour 2024, faisant de cette question une priorité essentielle.

45. Du 31 juillet au 1^{er} août, la Norvège, avec l'appui fonctionnel et technique de la MANUA, a organisé des discussions techniques sur les changements climatiques entre les autorités de facto et les parties prenantes internationales à Doha. Ces discussions ont été organisées de manière à fournir aux participants l'occasion d'échanger des informations pour améliorer la compréhension des changements climatiques en Afghanistan et de leurs conséquences, faciliter les actions en cours en

la matière et déterminer quelles mesures deviendront nécessaires à l'avenir. Elles visaient également à cerner les domaines d'action prioritaires et à améliorer la coordination, notamment en ce qui concerne le financement hors budget de la lutte contre les changements climatiques. Les participants ont fait part de leur préoccupation commune concernant le besoin critique et urgent de prendre des mesures d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets, ainsi que la nécessité d'accroître le dialogue et la coordination en la matière.

46. Au 14 juillet, le Fonds d'affectation spéciale pour l'Afghanistan avait mobilisé 232,7 millions de dollars depuis sa création le 20 octobre 2021 et servi plus de cinq millions de bénéficiaires, dont 46,8 % de femmes. Conformément au Cadre stratégique des Nations Unies pour l'Afghanistan (2023-2025), le Comité directeur du Fonds a approuvé deux nouvelles initiatives conjointes pour la même période lors de sa réunion du 19 juin. Dans le cadre de la première initiative, 12,5 millions de dollars seront alloués à la fourniture de solutions durables aux personnes déplacées à l'intérieur du pays et aux personnes rapatriées dans l'est de l'Afghanistan. Dans le cadre de la seconde initiative, 3,1 millions de dollars seront consacrés à la prévention de la toxicomanie et au traitement et à la réadaptation des toxicomanes dans la région du sud-est.

47. Le renforcement de l'approche commune de la gestion des risques s'est poursuivi. Les entités des Nations Unies en Afghanistan ont identifié les zones présentant un risque élevé de détournement de l'aide, de fraude et de corruption dans le cadre de deux enquêtes menées à l'échelle du système en juillet. La première a permis de schématiser les mécanismes et les outils utilisés dans le cadre du processus de diligence raisonnable pour sélectionner les nouveaux sous-traitants, partenaires de réalisation et prestataires de services, tandis que la seconde était centrée sur les mesures prises pour atténuer le risque de détournement de l'aide. Les conclusions et les recommandations tirées de ces enquêtes éclaireront les débats lors d'un atelier sur la gestion des risques organisé conjointement par l'ONU et la Banque mondiale à l'intention des donateurs et des principaux partenaires, qui doit se tenir le 30 septembre, avant la réunion du Groupe de coordination pour l'Afghanistan prévue les 2 et 3 octobre.

48. Le 21 juin, le Réseau de prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles en Afghanistan a atteint les objectifs financiers fixés dans le Plan de réponse aux besoins humanitaires. Il pourra donc pleinement financer son plan de travail visant à assurer la coordination des activités menées par l'ONU, les organisations non gouvernementales et les organisations de la société civile en vue de prévenir et réprimer l'exploitation et les atteintes sexuelles, notamment en créant des dispositifs d'orientation pour les victimes, d'accroître la sensibilisation et de renforcer les capacités dans ce domaine. Du 23 au 27 juin, le Réseau a organisé un atelier de validation des données à Kaboul. Du 27 juillet au 2 août, le Coordonnateur spécial chargé d'améliorer l'action des Nations Unies face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles, Christian Saunders, s'est rendu en Afghanistan où il a rencontré un large éventail de parties prenantes.

V. Aide humanitaire

49. Les besoins humanitaires en Afghanistan demeurent effroyablement élevés. Plus de la moitié de la population, soit 23,7 millions de personnes, aura besoin d'une aide humanitaire en 2024. Quelque 12,4 millions de personnes sont en situation d'insécurité alimentaire aiguë et 6,6 millions de personnes sont toujours déplacées à l'intérieur du pays. Les femmes et les filles sont particulièrement vulnérables en ce qu'elles risquent de perdre leur protection et de se voir dénier leurs droits, ce qui les

expose davantage à la violence, à la pauvreté et à l'exploitation. Au 21 juillet, les vents violents et les crues soudaines de la mi-juillet avaient fait 58 morts et 380 blessés. La communauté humanitaire a continué à suivre de près la situation avec les autorités locales afin de coordonner les interventions. Les alertes genre lancées par ONU-Femmes ont continué de montrer que les femmes en Afghanistan avaient des connaissances limitées en matière de préparation, ce qui les exposait à un risque accru d'être tuées ou blessées par les catastrophes climatiques. Lors des interventions dans les zones inondées, les restrictions imposées aux travailleuses humanitaires afghanes, notamment en ce qui concerne les déplacements et la participation à la planification des opérations, ont eu une incidence négative sur les femmes et les filles à qui les opérations étaient censées venir en aide.

50. Entre janvier et juin, les partenaires humanitaires ont apporté au moins une forme d'aide humanitaire à 12,1 millions de personnes, ainsi que trois formes d'aide à au moins 1,9 million de personnes, dont : une aide alimentaire et une aide à la subsistance (9,6 millions de personnes) ; des soins de santé (4,3 millions de personnes) ; une aide nutritionnelle (3,1 millions d'enfants et de femmes enceintes ou allaitantes) ; une aide à la protection (3,1 millions de personnes) ; des services liés à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène (2,6 millions de personnes) ; des abris d'urgence et des produits de première nécessité (735 000 personnes) et des services d'éducation (554 000 enfants). Au 30 août, le Plan de réponse aux besoins humanitaires de l'Afghanistan pour 2024 n'avait reçu que 24,9 % (762,4 millions de dollars) des 3,06 milliards de dollars nécessaires. Par comparaison, au 31 août 2023, le Plan pour 2023 avait déjà été financé à hauteur de 906 millions de dollars.

51. Selon les derniers chiffres du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire, le nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire grave (phase 3 ou plus) après la récolte (mai-octobre) avait diminué par rapport à l'année précédente. On estime que 12,4 millions de personnes seront en situation d'insécurité alimentaire grave entre mai et octobre 2024, contre 15,3 millions de personnes à cette même période en 2023. L'amélioration globale de la situation est due à l'ampleur de l'aide alimentaire humanitaire et de l'aide agricole d'urgence, ainsi qu'à une meilleure récolte en 2023. Cela étant, la situation en Afghanistan reste précaire et le pays doit encore faire face à des niveaux élevés d'insécurité alimentaire. En 2024, environ 4 millions d'enfants et de femmes enceintes ou allaitantes auront besoin de services de traitement de la malnutrition aiguë, tandis que près de 3 millions d'enfants et 1 million de femmes enceintes ou allaitantes auront besoin d'une alimentation complémentaire ciblée pour prévenir la malnutrition aiguë.

52. Entre avril et juin, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a aidé 913 416 bénéficiaires dans le cadre d'un large éventail d'interventions. Elle a notamment fourni une aide d'urgence à la subsistance à 22 002 personnes et a remis en état 11 sources d'eau et structures d'irrigation s'étendant sur 20 kilomètres. La lutte contre la transmission de la fièvre hémorragique de Crimée-Congo s'est faite par la désinfection de 6 000 étables, marchés d'animaux et points d'entrée dans le pays. Des essaims de criquets ont été observés traversant la frontière dans la province de Takhar et des campagnes de lutte antiacridienne ont été menées dans 11 provinces, couvrant 40 870 hectares de terres.

53. Selon l'Organisation mondiale de la Santé, entre le 1^{er} janvier et le 24 août, 120 278 cas de diarrhée aqueuse aiguë avec déshydratation (dont 55,6 % chez des enfants de moins de 5 ans) ont été signalés, contre 144 543 cas (dont 57,3 % chez des enfants de moins de 5 ans) au cours de la même période en 2023. Il y a eu 38 225 cas présumés de rougeole (dont 80,1 % chez des enfants de moins de 5 ans), contre 17 744 cas présumés (dont 71 % chez des enfants de moins de 5 ans) au cours de la même

période en 2023. Entre le 1^{er} janvier et le 16 juillet 2024, on a recensé neuf cas de personnes infectées par le poliovirus sauvage de type 1, contre six cas en 2023.

54. Le nombre de cas de traumatismes liés aux conflits ayant fait l'objet d'un renvoi vers un médecin ou d'une consultation a augmenté de 21,4 %, atteignant 34 988 cas entre janvier et juillet 2024, contre 28 816 cas pour la même période en 2023. Entre janvier et juillet 2024, 349 747 enfants de moins de 5 ans souffrant de malnutrition aiguë sévère ont été admis et traités dans 142 établissements de soins hospitaliers et 3 381 centres de soins ambulatoires. En outre, 723 222 enfants de moins de cinq ans ayant besoin d'un traitement pour une malnutrition aiguë modérée et 476 662 femmes enceintes ou allaitantes ont été pris en charge dans le cadre d'un programme ciblé d'alimentation complémentaire. En juillet, 355 équipes mobiles de santé et de nutrition sont venues en aide à la population de régions reculées, dispensant plus de 392 000 consultations de soins de santé primaires. Les équipes mobiles ont continué de jouer un rôle essentiel dans la fourniture de services de nutrition et de santé aux populations des zones mal desservies.

55. Entre le 15 septembre 2023 et le 31 août 2024, les partenaires humanitaires ont aidé plus de 686 703 rapatriés afghans sans papiers en provenance de la République islamique d'Iran et du Pakistan dans les centres d'accueil de l'Organisation internationale pour les migrations. À la fin août, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) avait apporté une aide à la protection à plus de 41 000 rapatriés afghans, dont 49 % de femmes et de filles. Les rapatriés interrogés par le HCR ont fait part de leurs préoccupations concernant le manque d'abris, de nourriture, de moyens de subsistance, de documents et d'accès aux services de base dans les zones de retour. Le suivi de la protection au niveau local effectué par le HCR a révélé que 59 % des personnes interrogées ont déclaré qu'au moins une personne du ménage n'avait pas accès à des documents d'état civil, les femmes et les jeunes filles étant les plus touchées, ce qui limitait considérablement leur accès aux services essentiels. Le 10 juillet, le Gouvernement pakistanais a annoncé que la période de validité des cartes d'immatriculation de 1,45 million de réfugiés afghans serait prolongée jusqu'au 30 juin 2025.

56. En mai et juin 2024, on a recensé 193 incidents liés à l'accès humanitaire, soit une baisse de 42 % par rapport à la même période en 2023. Le principal problème était l'ingérence dans les activités humanitaires, qui représentait 63 % des incidents. On citera également 44 incidents liés à l'environnement physique, 2 impliquant des opérations militaires en cours, 10 concernant des restrictions des déplacements et 1 lié à l'explosion d'un engin explosif improvisé, qui a entraîné la mort d'un travailleur humanitaire et en a gravement blessé un autre. En outre, on a recensé 14 actes de violence à l'encontre de travailleurs humanitaires, dont six mises en détention. Ces incidents ont entraîné la suspension temporaire de 114 activités dans diverses régions. Quelque 32 incidents liés au genre ont été signalés, soit une diminution de 50 % par rapport à la même période l'année précédente. Sur les 193 incidents signalés, 59 % ont été résolus, et des efforts sont faits aux niveaux national et infranational pour résoudre les problèmes restants.

57. Entre mai et juillet, des engins explosifs ont été enlevés sur 13 kilomètres carrés de terrain, ce qui a facilité le retour en toute sécurité de familles déplacées et permis la reprise des activités agricoles, la construction de routes, le développement de zones résidentielles et l'accès à des pâturages sûrs. La Cellule technique de la lutte antimines, financée par l'ONU, a effectué 440 évaluations de la qualité, afin de contrôler le respect des normes internationales. La Cellule a également réalisé 20 évaluations de l'effet sur les communautés et 86 visites de liaison avec les communautés, renforçant ainsi les relations entre les organisations de lutte contre les mines et les communautés locales, de sorte que les besoins et préoccupations de ces

dernières soient pris en compte de manière efficace. Les activités menées pour atténuer la menace que les engins explosifs font peser sur les rapatriés dans sept provinces comptant de nombreuses personnes déplacées se sont poursuivies, notamment les projets de déminage financés par le Fonds central pour les interventions d'urgence et exécutés par le Service de la lutte antimines de l'ONU dans les alentours d'écoles dans les provinces de Konduz, Baghlan et Fariyab. La mobilisation des ressources aux fins de la lutte antimines reste difficile et le nombre d'équipes opérationnelles a diminué, passant de 317 en mai à 287 en juillet.

VI. Lutte contre les stupéfiants

58. D'après l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), malgré une diminution de 95 % de la culture du pavot à opium en 2023, les données recueillies sur le terrain indiquent que le pavot a continué à être cultivé au cours de la période considérée, principalement dans les provinces de Badakhchan, du Hérat, de Kandahar, du Nangarhar et de Takhar. Les autorités de facto ont détruit environ 860 hectares de champs de pavot dans différents districts du Badakhchan au cours de la même période. Entre mai et juillet, le prix de l'opium a légèrement fluctué, le prix moyen de l'opium sec au niveau national augmentant de 0,1 %, passant de 737 à 738 dollars par kilogramme, ce qui représente toutefois une baisse par rapport au prix de 802 dollars par kilogramme enregistré en décembre 2023.

59. Au cours de la période considérée, le programme de développement alternatif de l'ONUDC a fourni à plus de 935 ménages une aide immédiate à la création de revenus, sous la forme de meilleurs intrants pour la production de légumes et de céréales, l'élevage et l'aviculture dans les provinces de l'est et du sud. L'ONUDC a organisé une série d'événements le 26 juin pour commémorer la Journée internationale contre l'abus et le trafic de drogues, notamment un match amical de cricket organisé en partenariat avec l'Afghanistan Cricket Board pour sensibiliser à la prévention et au traitement de la toxicomanie, un programme radio d'une demi-heure sur la prévention et le traitement, diffusé sur une station de radio populaire dirigée et gérée par des femmes, avec la participation d'experts sur les facteurs de risque liés à la consommation de drogue et sur le rôle des familles et des communautés dans la prévention, ou encore une conférence organisée par le Ministère de facto de la santé publique et le groupe de travail national sur la réduction de la demande de drogues, à laquelle ont participé des entités des Nations Unies, des organisations non gouvernementales nationales et internationales et des prestataires de services, qui visait à promouvoir les services de prévention et de traitement de la toxicomanie fondés sur des données probantes et à faire mieux connaître les dangers de la consommation de drogues.

60. Du 14 mai au 18 juillet, le Programme des Nations Unies pour le développement a aidé 1 651 ménages touchés par l'interdiction de la culture du pavot dans six provinces en distribuant des intrants agricoles, afin d'atténuer les effets de la perte de revenus. Ces mêmes ménages ont bénéficié d'un soutien supplémentaire sous la forme de 50 hectares de terres sur lesquelles cultiver des produits à forte valeur ajoutée, et 50 serres ont été remises en état afin de faciliter la production de légumes hors saison.

61. Le 12 juin, le groupe de travail sur la lutte contre les stupéfiants coprésidé par la MANUA et l'ONUDC a tenu sa cinquième réunion, rassemblant des représentants des États Membres et des organisations internationales basés à Kaboul, afin d'étudier la question des préparatifs des réunions qui devaient se tenir à Doha en juin et juillet. En juillet, la MANUA a visité plusieurs centres de traitement et de réadaptation à travers l'Afghanistan, pour recenser les besoins afin de pouvoir adapter et intensifier

les traitements efficaces pour les toxicomanes, notamment en matière des médicaments, d'équipement médical et d'autres formes d'assistance.

VII. Appui à la Mission

62. Au 30 juin 2024, la MANUA affichait un taux de vacance de postes de 9 % pour le personnel recruté sur le plan international (taux approuvé : 9,5 %), de 3 % pour les Volontaires des Nations Unies (taux approuvé : 12 %), de 23 % pour les administrateurs(trices) recruté(e)s sur le plan national (taux approuvé : 10,5 %) et de 17 % pour le personnel recruté sur le plan national (taux approuvé : 9,5 %). La proportion de femmes s'établissait à 34 % pour le personnel recruté sur le plan international, 41 % pour les Volontaires des Nations Unies, 10 % pour les administrateurs(trices) recruté(e)s sur le plan national et 9 % pour le reste du personnel recruté sur le plan national. Le programme national des Volontaires des Nations Unies reste une filière cruciale pour les jeunes femmes afghanes souhaitant rejoindre le personnel des Nations Unies.

VIII. Observations

63. Le peuple afghan continue de faire face à de graves difficultés, qu'il s'agisse de la faiblesse de l'économie, de la pauvreté persistante, des privations importantes des droits et des libertés, des conséquences des catastrophes naturelles ou des effets des changements climatiques. Si la plupart de ces problèmes ne sont pas nouveaux, nombre d'entre eux ont été exacerbés et d'autres, plus graves, ont été causés par des politiques et des pratiques restrictives imposées par les autorités de facto. Les multiples crises humanitaires à l'échelle mondiale et le manque de respect des autorités de facto pour les obligations internationales du pays, en particulier pour ce qui est des droits des femmes et des filles, continuent de faire obstacle à la mobilisation des ressources.

64. Les réunions organisées par l'ONU du 30 juin au 2 juillet à Doha visaient à relever ces défis. Ces réunions ont permis aux envoyés spéciaux sur l'Afghanistan de 27 pays et aux représentants des institutions internationales de rencontrer des représentants des autorités de facto et des membres de la société civile afghane. Les participants ont soulevé une série de questions et de préoccupations concernant l'Afghanistan. Les réunions ont donné lieu à des débats approfondis sur le rôle du secteur privé et la lutte contre les stupéfiants. Les droits humains ont été au centre de toutes les discussions. Les réunions de Doha font partie d'un processus visant à atteindre l'objectif d'un Afghanistan en paix avec lui-même et avec ses voisins, pleinement réintégré au sein de la communauté internationale et honorant ses obligations internationales, notamment en matière de droits humains, en particulier ceux des femmes et des filles, comme indiqué dans le rapport relatif à l'évaluation indépendante établie en application de la résolution 2679 (2023) (S/2023/856, annexe). L'ONU continuera de travailler avec toutes les parties prenantes pour faire avancer ce processus, en accordant toujours une place centrale aux intérêts et aux préoccupations du peuple afghan.

65. Le chemin à parcourir sera long et ardu. Pour réussir, il faut de la patience et la volonté de trouver solutions progressives à même de renforcer la confiance au fil du temps. Les droits humains font et doivent continuer de faire partie intégrante de cet effort, dans le respect des principes de la Charte des Nations Unies, des obligations et responsabilités internationales de l'Afghanistan et des droits, des libertés et des attentes du peuple afghan.

66. La lutte contre les stupéfiants requiert une attention et une action immédiates pour améliorer les conditions de sécurité et promouvoir les moyens de subsistance de la population afghane. Bien que les manifestations et les affrontements violents liés aux stupéfiants signalés au cours de la période précédente se soient calmés au plus fort de la saison des récoltes, le manque de cultures de remplacement reste un problème. Lorsque les autorités de facto ont fait des efforts et montré leur volonté de travailler avec la communauté internationale, les donateurs et les partenaires internationaux ont apporté un certain soutien, mais les questions des moyens de subsistance alternatifs et de la prévention et du traitement des troubles liés à l'usage de substances ne sont pas traitées comme il se doit, en raison de l'insuffisance persistante des ressources qui y sont allouées.

67. Les moyens de subsistance de la population afghane dépendent largement de la capacité du secteur privé de se remettre de la contraction économique de ces dernières années et de créer des possibilités d'emploi, en particulier pour les jeunes. Bien que les autorités de facto aient pris des mesures pour renforcer le secteur bancaire et réglementer les marchés monétaires, ainsi que pour développer la réglementation de la microfinance et les instruments de financement islamiques, le secteur bancaire peine encore fortement à assurer efficacement l'intermédiation financière. D'autres réformes sont nécessaires pour remédier à l'incertitude institutionnelle et juridique et aux problèmes liés au genre auxquels doivent faire face les femmes entrepreneures. Il serait également utile de renforcer le dialogue et d'envisager des mesures dans des domaines tels que la promotion de la création d'emplois et de l'entrepreneuriat, le renforcement du secteur de la microfinance, l'amélioration de l'accès aux capitaux, aux services bancaires et aux marchés, ainsi que l'amélioration de l'éducation et des compétences dont les hommes et les femmes afghans ont besoin pour pouvoir contribuer de manière significative à la prospérité de leurs familles et de leurs communautés.

68. Les restrictions sévères des droits des filles et des femmes à l'éducation, au travail et aux revenus du travail ne font qu'aggraver la pauvreté et les inégalités dont souffrent les femmes afghanes, empêchant ainsi le progrès et le développement du pays tout entier. Trois ans après avoir pris le pouvoir, les autorités de facto n'ont pas clarifié leurs intentions quant aux conditions de retour au travail des femmes fonctionnaires. Pendant ce temps, les établissements d'enseignement secondaire et supérieur pour filles restent fermés, sans qu'aucun progrès n'ait été réalisé en vue de leur réouverture. Encore une fois, je demande instamment aux autorités de facto de lever toutes les restrictions discriminatoires à l'encontre des femmes et des filles, notamment d'autoriser les femmes à reprendre le travail et de rouvrir les écoles pour les filles au-delà de la sixième année.

69. Les restrictions imposées par les autorités de facto, en particulier par le Ministère de facto pour la promotion de la vertu et la prévention du vice, limitent les droits humains et les libertés fondamentales dans les sphères publique et privée, en particulier pour les femmes. D'après les instruments internationaux relatifs aux droits humains auxquels l'Afghanistan est partie, les autorités de facto sont légalement tenues de protéger et de promouvoir les droits humains des femmes, des hommes, des filles et des garçons vivant dans le pays et de lever les restrictions qui entravent la jouissance des droits humains. L'adoption de nouvelles restrictions à l'encontre du peuple afghan, en particulier des femmes, ainsi que de critères justifiant l'application discrétionnaire de la loi sont préoccupants. Leur pleine application aurait des conséquences considérables, en particulier pour les femmes, mais aussi pour la société dans son ensemble.

70. Il est très préoccupant de constater que les autorités de facto continuent de suspendre des médias indépendants sans suivre la procédure voulue et d'interférer

avec leurs activités afin de réduire l'espace civique. Les autorités de facto sont priées instamment de respecter la liberté des médias, dont le bon fonctionnement est vital à l'exercice du droit à la liberté d'expression et des autres droits humains. Il est essentiel que les journalistes et les médias afghans puissent faire leur travail sans crainte d'intimidation, de violence ou de détention arbitraire. La liberté des journalistes et des médias contribuera à garantir la transparence et l'établissement des responsabilités.

71. Le fait que d'anciens responsables gouvernementaux et d'anciens membres des Forces nationales de défense et de sécurité afghanes continuent d'être pris pour cible, bien que les autorités de facto se soient engagées publiquement à ce qu'ils bénéficient d'une amnistie générale, reste également très préoccupant. Il est important d'assurer la protection de ces personnes et, lorsque la promesse d'amnistie n'est pas tenue, d'enquêter en toute transparence sur ces violations et de veiller à ce que les auteurs de ces actes en répondent.

72. L'application de châtiments corporels constitue une forme de torture ou de peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, comme l'ont affirmé à maintes reprises de nombreux organes chargés des droits humains. Les autorités de facto sont priées de cesser immédiatement le recours à ces châtiments, qui constitue une violation des obligations internationales de l'Afghanistan en matière de droits humains.

73. Les pertes en vies humaines et les blessures causées par les engins non explosés, dont les enfants sont de loin les premières victimes, sont profondément préoccupantes. Ces incidents peuvent être évités et j'invite la communauté internationale à continuer de soutenir les efforts de déminage et de sensibilisation en Afghanistan.

74. Malgré le manque de ressources, exacerbé par les crises récentes, les partenaires humanitaires continuent de fournir une assistance fondée sur des principes, en particulier aux femmes, aux enfants et aux personnes âgées. Je reste préoccupé par le défi que pose le renforcement de la capacité à accueillir les personnes rapatriées et à assurer leur réintégration durable, en particulier lorsque le retour est forcé ou n'a pas été préparé. Il est essentiel que l'appel humanitaire soit financé comme il se doit afin de répondre aux besoins immenses du peuple afghan et des plus vulnérables en particulier. Les autorités de facto doivent lever les restrictions imposées aux travailleuses humanitaires en Afghanistan et s'abstenir d'intervenir dans les opérations humanitaires. La violence à l'égard du personnel, des biens et des installations humanitaires en Afghanistan a créé un environnement hostile pour les travailleurs humanitaires. Les autorités de facto doivent garantir un accès sans entrave et en toute sécurité aux travailleurs humanitaires et doivent faire le nécessaire pour que l'assistance fournie puisse être acheminée vers les bénéficiaires désignés.

75. Je tiens à exprimer ma profonde gratitude à l'ensemble du personnel des Nations Unies en Afghanistan, qui œuvre sous la direction de ma Représentante spéciale, Roza Otunbayeva, et de son équipe, et aux organisations non gouvernementales partenaires, pour le dévouement et le professionnalisme envers la population afghane dont elles continuent de faire preuve dans ce qui demeure un environnement extrêmement difficile.